

Edito : Plaidoyer en faveur d'un observatoire économique.

L'actuel système d'observation statistique polynésien s'appuie sur un fonctionnement ou chaque organisme élabore les données de sa compétence et les « remonte » parallèlement aux autres organismes producteurs, vers le décideur politique. Ce schéma de construction produit des analyses qui sont inadaptées aux besoins des décideurs économiques. De plus, il existe une absence apparente de données régulières dans des domaines utiles aux entreprises. Enfin, les analyses produites ne paraissent pas toujours cohérentes et restent le plus souvent inaccessibles aux décideurs.

Sans avoir la prétention de résoudre totalement chacun de ces problèmes, la mise en place d'un observatoire économique peut apporter un certain nombre de réponses et, ainsi, atténuer les effets pervers évoqués.

La production et le traitement des données statistiques de base exigent des moyens importants et des techniques complexes. Les structures actuelles ont des moyens limités et ne dis-

posent pas du recul nécessaire pour apporter une réponse complète à une question nécessitant une analyse transversale. L'ISPF est un organe généraliste qui produit l'information statistique de base sur l'ensemble du domaine économique et social. Le Service du Plan et de la Prévision Economique est, quant à lui, limité dans ses missions à un suivi généraliste de la conjoncture et à la mise en œuvre d'outils de prévision économique. Contrairement aux structures techniques dédiées qui produisent puis diffusent leurs données chiffrées de base, l'observatoire part de la problématique de l'utilisateur et mobilise, de manière transversale et cohérente, l'ensemble de l'information disponible, chiffrée et non chiffrée. Il est au service de ses utilisateurs, dont il est le « bras technique », et sollicite, à la fois, techniciens et « gens de terrain » afin d'apporter des éléments d'informations les plus complets possibles. Plus que l'absence de données, c'est le défaut de valorisation des informations existantes qu'il convient de corriger. En effet, dans quasiment tous les domaines de l'activité économique, les administrations et les institutions capitalisent les données chiffrées

utiles à leur gestion. Mais la plupart de ces informations sont, au pire, sans utilisation statistique ou, au mieux, circonscrites aux seuls besoins internes des unités où elles sont élaborées. Dans tous les cas, elles ne sont pas valorisées à d'autres fins que celles des besoins immédiats des services dépositaires. Cette rétention apparente de l'information est principalement due à deux causes : Méconnaissance, de la part des services producteurs, de l'intérêt intrinsèque des données qu'ils rassemblent ; Absence de concertation transversale permettant la valorisation et le partage du savoir.

Un observatoire n'est pas un producteur d'information mais bien un outil de valorisation de l'information existante dans une perspective adaptée au questionnement de ses utilisateurs. Souvent, les utilisateurs de

***Un observatoire est un médiateur
entre producteurs et utilisateurs de
données***

l'information chiffrée sont troublés par l'incohérence des données diffusées par des organismes différents voire par le même organisme. Ces différences sont,

la plupart du temps, objectivement et techniquement explicables mais relèvent d'un débat de spécialistes. Pour les comprendre, il est nécessaire de maîtriser les définitions, le champ d'application et les limites des données statistiques. Un observatoire est un médiateur entre producteurs et utilisateurs de données. Il effectue, pour le compte de l'utilisateur, une analyse transversale des composantes qualitatives et quantitatives d'une problématique. Dégagé des « querelles de chapelle » entre spécialistes producteurs d'information, il assure la coordination et la concertation entre ces organismes afin d'aboutir à une information consensuelle pour les spécialistes, traduite en langage clair et cohérent pour l'utilisateur.

Pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées le CEPF souhaite la création d'un observatoire économique. Cet observatoire permettrait aux chefs d'entreprises d'avoir une meilleure visibilité et donc une plus grande confiance dans l'avenir.

Jacques BILLON-TYRARD
Président

ACTUALITES LOCALE

Enjeux

Plus de mille mandataires patronaux étaient réunis le 29 juin 2006 au Cnit Paris-La Défense

pour un forum des mandats et fonctions juridictionnelles sur le thème de l'engagement. A cette occasion, la présidente du MEDEF, Laurence PARISOT a rendu un chaleureux hommage aux 19000 mandataires. Elle a également proposé aux partenaires sociaux de s'engager dans la voie de la "délibération sociale". Selon Laurence Parisot, 3 enjeux méritent d'être mis en débat sans tarder :

Premier enjeu. Le rôle de l'Etat dans l'élaboration de la norme sociale. Quel doit être le champ de compétences et donc d'intervention de l'Etat ? Quel doit être le champ de compétences des partenaires sociaux ? Peut-on élargir l'espace du contrat ? Comment garantir l'autonomie de la négociation collective ? Les événements récents montrent la nécessité de disposer de règles du jeu claires. Tentons de les définir ensemble !

Deuxième enjeu : le marché du travail. Le marché du travail en France fonctionne mal. Comment le dynamiser demanderont certains ? comment le sécuriser diront d'autres ? comment y accéder tout simplement ? Engageons ensemble la réflexion sur toutes les précarités et sur toutes les flexibilités, à partir de la remise à plat de l'assurance chômage, à partir d'une évaluation du contrat de travail et en particulier de la séparabilité, et à partir de l'examen des propositions de sécurisation des parcours.

Troisième enjeu : la situation économique de la France. Le social et l'économique ne sont pas ennemis l'un de l'autre, l'économique et le financier non plus. Avançons dans un diagnostic partagé de la situation économique de notre pays. Échangeons nos points de vue sur une série d'indicateurs clés, sur leur définition et leur interprétation. Prouvons tous comme vous le faites vous même chaque jour que la pensée

et l'action, pour être justes, ne vont pas l'une sans l'autre. Prati- quons la délibération sociale avec le sérieux et l'enthousiasme que mérite un projet au service de notre pays.

Commentaires : Ces 3 enjeux méritent également d'être débattus en Polynésie française dans la mesure où nos problématiques sont aujourd'hui de plus en plus communes.

Forum Étudiants/ entreprises

Organisé par le Conseil des Entreprises de Polynésie française, la Ville de Papeete et l'Universi-

té de la Polynésie française, le forum étudiants/entreprises, se tiendra à la Mairie de Papeete du 22 au 25 août 2006. Quatre journées entières consacrées aux étudiants et aux chefs d'entreprises dont l'objectif principal est de leur offrir un espace de rencontres et d'échanges privilégié. Les entreprises présentes au Forum représentent un grand nombre de secteurs d'activités et sont de tailles variées. Ainsi, vous y trouverez aussi bien des professionnels de l'informatique, du transport, du bâtiment que des banques, des cabinets de conseil, et bien d'autres encore.

Toutes ces entreprises viennent se présenter, faire connaître leurs divers métiers, présenter leurs activités et les débouchés qu'elles proposent en termes d'offres de stage ou d'emploi... peut-être rencontrerez-vous l'un de vos futurs collaborateurs ! Pour toute information complémentaire concernant le programme et l'organisation du forum, téléphoner au 415 713 ou 415 897.

Solutions

Mercredi 2 août 2006, un tragique accident de la route a fait 3 morts sur la ligne droite de Papeara.

Commentaires : A quand la construction d'une double voie en pied de montagne, seule solution viable à long terme pour améliorer la sécurité du trafic routier tant des entreprises que des particuliers ?

Rencontre

Les représentants du CEPF ont rencontré le mercredi 2 août 2006, Monsieur

Jacques WITKOWSKI, secrétaire général du haut-commissariat. A l'occasion de cette rencontre de nombreux sujets ont été abordés parmi lesquels nous pouvons citer : les dernières déclarations du Président du Pays, la mise en place de l'euro, les conséquences des blocages de Fare Ute et Motu Uta et le dispositif de défiscalisation métropolitain.

Commentaires : S'agissant de la défiscalisation, le secrétaire général a confirmé qu'en métropole une période s'achève et qu'une nouvelle ère va devoir s'ouvrir. L'Outre-mer se trouve donc dans une période charnière qui n'aura pas forcément de répercussions sur le plan économique. Alors qu'il existe deux schémas de développement : le schéma économique et le schéma de transfert. La Polynésie française doit faire face à un important problème d'emploi contrairement à la métropole où la situation s'améliore. Compte tenu de l'exiguïté du Pays et de sa situation géographique le secrétaire général estime que la politique de transfert doit être maintenue. Il y a cependant de moins en moins d'argent dans les caisses de l'Etat et de plus en plus de demandes. L'imposition est à son niveau maximum et les dépenses publiques ne cessent d'augmenter. Si selon le secrétaire général la défiscalisation reste la politique de développement économique la plus efficace et la moins coûteuse il est indispensable d'expliquer la nécessité de cette solidarité au contribuable métropolitain. La politique d'évaluation et du contrôle de la défiscalisation n'est pas évidente. Des efforts devront être fait dans ce sens. Dès lors que les projets défiscalisés sont créateurs d'emplois, l'investissement fait par le ministère des finances est rentable. Pour éviter les dérapages, des contreparties (contrôles) plus importantes vont donc être demandées aux porteurs de projets.

DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Surveillance

Si l'employeur ne peut mettre en œuvre un dispositif de contrôle de l'activité professionnelle qui n'a pas été porté préalablement à la connaissance des salariés, il peut leur opposer les preuves recueillies par les systèmes de surveillance des locaux auxquels ils n'ont pas accès et n'est pas tenu de divulguer l'existence des procédés installés par les clients de l'entreprise. Ainsi, une cour d'appel ayant constaté que la mise en place d'une caméra avait été décidée par un client et n'avait pas pour but de contrôler le travail des salariés, mais uniquement de surveiller la porte d'accès à un local dans lequel ils ne devaient avoir aucune activité, a pu décider que les enregistrements vidéo litigieux, qui avaient conduit au licenciement pour faute grave de quatre agents de surveillance, constituaient un moyen de preuve licite.

Cass. soc., 19 avril 2005, n°02-46.295 P+B

Préavis

C'est à tort qu'une cour d'appel déboute un salarié dispensé de préavis de sa demande en paiement d'un complément d'indemnité de préavis au motif qu'il n'y avait pas lieu d'inclure les heures supplémentaires dans la base de

calcul de l'indemnité, alors que les heures supplémentaires effectuées constituaient en l'espèce un élément stable et constant de la rémunération sur lequel le salarié était en droit de compter.

Cass. soc., 20 avril 2005, n°04-45.683 P+B

CDD

Une cour d'appel ayant constaté qu'une salariée absente avait été licenciée pour motif économique suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise en a exactement déduit que ce licenciement, qui emportait sa cessation définitive d'activité, entraînait de plein droit la fin du CDD conclu pour son remplacement.

Cass. soc., 20 avril 2005, n°03-41.490 P+B

Salaire

Dans la mesure où la CCN des ingénieurs et cadres de la métallurgie prévoit que « les appointements minima garantis comprennent les éléments permanents de la rémunération, y compris les avantages en nature », mais pas « les libéralités à caractère aléatoire, bénévolé ou temporaire », une prime « manifestant la reconnaissance de l'effort et/ou de la performance au cours de l'année passée » n'a pas à être prise en

compte dans le calcul de ce minimum conventionnel garanti puisqu'elle présente un caractère aléatoire.

Cass. soc., 20 avril 2005, n°03-42.721 P

Insuffisance professionnelle

C'est à tort qu'une cour d'appel déboute de sa demande de dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse un salarié licencié en raison de son insuffisance professionnelle, alors que la rupture avait été prononcée pour faute grave et revêtait par conséquent un caractère disciplinaire.

Cass. soc., 5 avril 2005, n°02-45.714 D

Faute lourde

Caractérise l'intention de nuire d'une salariée la cour d'appel qui retient que l'intéressée, embauchée en qualité de visiteur médical et devenue directrice régionale, avait tenu, en présence de candidats au recrutement, des propos dénigrant le laboratoire et consistant à soutenir que l'ensemble des visiteurs médicaux n'aspiraient qu'à quitter l'entreprise.

Cass. soc., 5 avril 2005, n°02-46.628 D

DEMANDES ET OFFRE D'EMPLOI

OFFRE D'EMPLOI

Le CEPF recherche son **Secrétaire Général**. Profil : Bac + 4 formation communication, lettres, économie ... Très bonne connaissance du tissu économique, social et institutionnel du pays. Excellentes qualités rédactionnelles et relationnelles. Bonne maîtrise de l'outil informatique et connaissances comptables. La maîtrise de la langue tahitienne serait un plus. Adresser CV + lettre de motivation par mail : cepf@cepf.pf

DEMANDES D'EMPLOI

REF 62/06 : JF de 28 ans, formation initiale pluridisciplinaire et titulaire d'un DESS en évaluation et gestion de projets, expérience dans le secteur public des responsabilités allant de la gestion financière à l'élaboration et gestion de projets dans divers domaines, actuellement à la recherche d'un emploi, libre de suite.

REF 63/06 : JF de 25 ans, niveau BTS Assistance de Direction, dynamique, esprit d'initiative, aimant la communication ; recherche un poste à responsabilité dans le domaine du secrétariat. Disponibilité immédiate.

REF 64/06 : JH, 26 ans, diplômé en ingénierie mécanique, recherche poste en BE, production ou autre dans le milieu industriel. Anglais, Allemand et Tchèque maîtrisées. Disponible immédiatement.

REF 65/06 : H, Acquis une expérience très diversifiée et enrichissante dans le domaine de l'import en général en commandant par voie maritime ou aérienne des Philippines, Taiwan, Thaïlande, USA une variété importante de produits et d'articles.

REF 66/06 : Jeune diplômé ingénieur, titulaire d'un DESS en Génie Électrique et Informatique industrielle, recherche un emploi. Spécialisation en électronique, automatisme, distribution BT/HT, électronique de puissance. Rigoureux, dynamique et mobile.

REF 67/06 : H 45 ans, cuisinier de métier, recherche emploi de cuisinier, chef, chef de partie ou pâtissier. Expérience de la cuisine gastronomique, collective, tahitienne et de la pâtisserie. Disponible à compter

du 4 novembre 2006.

REF 68/06 : H 35 ans, occupe depuis 2001 des fonctions manageriales corporates au sein d'un grand groupe du CAC 40. Diplômé en Affaires Internationales de l'Ensade de Paris et ancien élève de Sciences-Po Paris, propose son expertise (Audit, Direction financière, Relations Investisseurs, gestion de centre de profit).

LU DANS LE JOPF

JOPF N° 29 du 20 Juillet 2006

Page 2424 : Délibération n° 2006-37 du 6 juillet 2006 relative à la transformation en société d'économie mixte de la société anonyme « Te Mau Ito API ».

Page 2514 : Arrêté n° 699 CM du 11 juillet 2006 portant désignation de la commission des impôts de la Polynésie française.

JOPF N° 30 du 27 Juillet 2006

Page 2572 : Arrêté n° 718 CM du 18 juillet 2006 portant création et fixant la composition et les règles de

fonctionnement de la commission pour la promotion de la consommation des produits agricoles locaux.

Page 2575 : Arrêté n° 716 CM du 18 juillet 2006 modifiant la liste des produits destinés à une transformation sur place bénéficiant de la suspension du droit de douane et importés par les entreprises agréées.

Page 2599 : Décret n°2006-817 du 7 juillet 2006 relatif aux titres de créances négociables. (JORF du 7 juillet 2006)

DONNEES ECONOMIQUES

EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DU MOIS DE MAI 2006 - BASE 100 AOUT 2003

	2005								2006					Évolutions en %		
	Mai	Juin	Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Mens.	Depuis le 1er janv.	Ann.
Indice général	100,7	101,2	101,9	101,5	102,3	102,3	102,6	103,3	102,9	103,1	103,2	103,1	103,5	0,4	0,2	2,8
Alimentation	104,2	104,3	104,7	105,0	105,9	106,1	106,6	107,5	107,7	108,1	107,8	107,6	108,3	0,7	0,7	3,9
Produits manufacturés	97,6	97,4	97,5	97,7	98,8	98,8	98,9	99,0	99,0	98,7	99,3	99,2	99,7	0,5	0,7	2,2
Habillement et articles textiles	95,0	94,4	94,8	94,7	94,3	93,0	94,0	94,0	93,2	92,1	92,0	91,5	91,1	- 0,4	- 3,4	- 4,1
Autres produits manufacturés	97,8	97,8	97,8	98,0	99,3	99,5	99,4	99,6	99,6	99,4	100,1	100,1	100,6	0,6	1,1	2,9
Services	101,8	103,0	104,5	103,1	103,5	103,3	103,8	104,9	103,8	104,5	104,3	104,2	104,4	0,2	- 0,5	2,6

Source : Institut de la statistique - Indice des prix à la consommation

Le taux d'intérêt légal est fixé à 2,11 % pour l'année 2006 (JOPF n°17 du 27/04/06).

Valeur du S.M.I.G pour compter du 01/01/06 : mensuel : 131 000 XPF (pour 169 heures) - horaire : 775,15 XPF
Arrêté N°1198 CM du 23 décembre 2005 - JOPF N.S 49 du 30 décembre 2005.

Conseil des Entreprises de Polynésie française

Immeuble FARNHAM 1er étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française, Directeur de publication : le Président **Jacques BILLON-TYRARD**. Abonnement pour 24 numéros : 15 150 F T.T.C (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des 14 organisations professionnelles suivantes : Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

Ces organisations patronales regroupent 451 entreprises et 13 854 salariés.